

FREE : LA CFDT FAIT GAGNER LES SALARIÉS DE MOBIPHEL

Après de multiples rebondissements, la Direction de Free a annoncé au mois de mars 2018 son intention de céder son centre d'appel Mobiphel à Comdata.

La **F3C CFDT**, première organisation syndicale chez Mobiphel, a pesé de tout son poids pour amener la direction à négocier les moyens d'accompagnement permettant de sécuriser l'avenir et les droits des salariés de Mobiphel.

La **F3C CFDT** a obtenu :

- des garanties de reclassement dans d'autres centres d'appel de Free ainsi qu'un accompagnement à la mobilité géographique pour les salariés qui le souhaitent,
- des indemnités pour les salariés qui suivraient la cession,
- le maintien à l'identique pendant quatre ans du potentiel de rémunération variable,
- le maintien à l'identique des niveaux de protection santé et prévoyance,
- la régularisation du paiement des primes.

Plus de **98 % des salariés** se sont prononcés favorablement sur ces mesures.

Forte de cette confiance unanime, la **F3C CFDT** a signé le 11 septembre le protocole d'accord, permettant ainsi de sortir du conflit créé par l'annonce de cette cession et de sécuriser l'avenir des salariés.

La **F3C CFDT** est fière d'avoir obtenu des conditions aussi favorables pour les salariés de Mobiphel, inquiets depuis des mois pour leur avenir !